



Communiqué

## **Sécurité des avions : les listes doivent être accessibles pour les passagers**

Le dramatique accident de Charm el-Cheik a mis en évidence la fragilité du système de sécurité dans le domaine de l'aviation civile et l'absolue nécessité d'une meilleure transparence de la part des autorités de contrôle en Suisse et au niveau international.

La Fédération romande des consommateurs est intervenue auprès de l'office fédéral de l'aviation civile pour que les listes noires des compagnies qui ne répondent pas aux critères de sécurité lui soient communiquées tout comme aux agences de voyages qui doivent être systématiquement tenues au courant de mesures prises à l'égard de compagnies qu'elles seraient susceptibles d'utiliser en particulier pour l'offre de voyages à forfait.

La FRC est à disposition des consommatrices et consommateurs pour les aider avant et surtout après les vacances dans le règlement de litiges qui pourraient survenir. Elle publiera sur son site Internet et dans le prochain J'achète mieux (sortie 27 janvier) une liste qualitative des compagnies d'aviation en fonction d'une série de critères fondés sur l'expérience des passagers.

Les consommatrices et consommateurs peuvent s'adresser à notre Permanence téléphonique au 0900 575 105 (fr. 2.13/min.) ou sur notre site Internet ([www.frc.ch](http://www.frc.ch)).

Fédération romande des consommateurs

Lausanne, le 7 janvier 2004

**Personne de contact** : Mme Françoise Michel, tél. 021 312 80 06